

**LA SOCIETE FRANÇAISE  
D'EMIGRATION DES FEMMES  
AUX COLONIES (1897 - 1898)**

**par Yvonne KNIBIEHLER**

Le 12 janvier 1897, une conférence attire un nombreux public au siège de l'Union Coloniale, 50, rue de Provence. L'orateur est le publiciste Joseph Chailley-Bert, "coloniste" actif (1), qui vient annoncer et expliquer la création d'une Société française d'émigration des femmes aux colonies. La séance est présidée, circonstance inattendue, par le comte d'Haussonville, personnalité du parti royaliste, peu favorable à la politique coloniale mais connu pour avoir facilité l'émigration des Alsaciens Lorrains en Algérie et aussi pour animer diverses œuvres de bienfaisance au profit des femmes et des enfants (2). La réunion de ces deux hommes symbolise une brève rencontre entre "l'idée coloniale" et la condition féminine : rencontre importante quoique brève car elle les éclaire l'une et l'autre à un moment important.

L'allocution d'ouverture prononcée par d'Haussonville et la conférence de Chailley-Bert(3) font connaître les intentions et les objectifs des fondateurs de la Société ; ultérieurement, la presse, notamment la Quinzaine coloniale et la Revue des Deux Mondes indiquent les résultats de l'expérience.

L'idée paraît d'une simplicité lumineuse. D'un côté, dit Chailley-Bert, le mot "politique coloniale" est en train de changer de sens : pendant vingt ans il n'a signifié que conquêtes, désormais il signifie organisation politique et administrative, exploitation économique ; il faut donc à présent envoyer aux colonies des colons et des fonctionnaires ; ceux-ci sont le plus souvent célibataires mais, dit d'Haussonville, "point de mariage, point de famille et point de colonies d'avenir". Justement, d'un autre côté, un "stock" (4) important de jeunes filles françaises restent, elles aussi "sans avenir". D'Haussonville est surtout sensible au sort pitoyable des "non classées" celles que la politique scolaire a pourvues de diplômes et de prétentions, mais qui ne peuvent trouver d'emploi ; Chailley-Bert insiste davantage sur le fait qu'elles ne trouveront pas de mari faute de dot (à cause du déclin des revenus agricoles et des taux d'intérêt). La Société d'émigration des femmes aux colonies veut résoudre ensemble, et l'un par l'autre, le problème colonial et le problème féminin : d'où "l'immense intérêt social" des solutions qu'elle propose.

Mais lorsqu'il s'agit de préciser ces solutions dans le détail, la confusion s'installe, la pensée des fondateurs apparaît pleine d'incertitude et de contradiction.

(1) Chailley-Bert est le gendre de Paul Bert, gouverneur de l'Annam et du Tonkin en 1386.

(2) Entre autres une Société de protection des Alsaciens Lorrains, et une Oeuvre des mères ; il publiera en 1900 Salaires et Misères de femmes

(3)Elles sont publiées aussitôt (1897) chez Armand Colin. J. CHAILLEY-BERT, L'émigration des femmes aux colonies. Collection Questions du temps présent, 63 pages.

(4) Le mot est de Chailley-Bert, qui s'excuse de cette "expression commerciale". On le sait l'Union Coloniale est surtout soucieuse de développement économique ; le langage de ses membres s'en ressent.

## **PREMIERE INCERTITUDE. JUSQU'OUÛ IMITER LES ANGLAIS ?**

Dès le départ on se réfère explicitement à l'exemple anglais, mais en même temps, on le répudie. La United British Women's émigration association envoie des prospectus dans toute l'Angleterre pour attirer des jeunes rurales, elle les rassemble à Londres dans des hôtels exclusivement réservés à leur usage, les dirige sur un port, les embarque au nombre de 100 ou 150, accompagnées d'une ou plusieurs femmes d'âge et de responsabilité ; à la colonie, elle fait escorter chacune d'elles jusqu'à l'endroit où un emploi l'attend et reste en contact pendant encore un an ou plus. "Au bout d'un certain temps presque toutes se marient, et la Société a atteint le double objet qu'elle se proposait : procurer aux jeunes femmes de la métropole une situation et aux colons des épouses". Si on suppose en outre qu'ils sont heureux et qu'ils ont beaucoup d'enfants" l'entreprise ressemble à un conte de fées, et c'est sans doute ce qui fait rêver Chailley-Bert. Pourtant, il juge "ridicule de rassembler sur un point détermine 100, 150, 200 femmes pour les former en bataillon sacré" (1) et surtout il déclare que les colonies françaises n'ont pas besoin d'un grand nombre de femmes ("quelques dizaines au plus" pour les premières années) ; il ne croit donc pas nécessaire d'envoyer des circulaires. Et néanmoins il veut mettre sur pied comme les Anglais une infrastructure solide et sûre, donc probablement coûteuse, sans se demander si elle sera rentable, pour déplacer seulement quelques personnes chaque année. Il est vrai qu'il lance son imagination à travers les siècles : il faut "tenir compte de choses qui se passeront dans un siècle ou deux"... ; il prévoit une émigration masculine sans cesse accélérée (l'Afrique du Nord peut nourrir 10 millions de personnes, dit-il), et il veut être en mesure de mettre le "contingent d'émigration féminine (...) à la hauteur de tous les besoins".

## **SECONDE INCERTITUDE. FAUT-IL CREER UN BUREAU DE PLACEMENT ?**

Officiellement la Société, suivant toujours le modèle britannique, fonctionnera comme bureau de placement. "Nous nous proposons de procurer dans les colonies une situation à celles qui, sans faute de leur part, n'ont pu s'en faire une dans la métropole". Mais les Anglais transportent leurs jeunes campagnardes en Afrique du Sud et en Australie, c'est-à-dire dans des pays tempérés où les exploitations rurales se multiplient rapidement, et où l'on a besoin de fermières. Alors qu'aucune colonie française n'offre les mêmes perspectives, et Chailley-Bert le sait bien puisqu'il affirme "Nous aurons cinquante fois plus de demandes que de situations à accorder". Il évoque quelques places de gouvernantes, d'institutrices, de sages-femmes, de modistes, de couturières ; mais surtout il espère que le gouvernement va confier à des femmes, au moins dans les villes, des emplois de télégraphistes, employées de postes etc.. Bref les places sont encore à créer, et elles restent, bien entendu, subalternes...

Est-ce une simple coïncidence ? En 1900 va paraître un petit livre intitulé La femme aux colonies (2). L'auteur, Grâce Corneau, ne fait aucune mention de la Société d'émigration des femmes.

(1) Notons qu'il ne songe pas à la traite des blanches : le trafic international des prostituées ne sera révélé aux Français qu'en 1902 et avant cette date personne n'y pense. Cf. Alain CORBIN, Les filles de noce. Aubier Montaigne, 1978.

(2) Grâce CORNEAU, La femme aux colonies. Librairie Nilsson, Per Lam successeur, Paris, 1900, 109 pages.

Elle encourage elle aussi l'émigration féminine, mais dans des conditions bien différentes : elle explique comment se procurer une concession (prix, délais, salaires de la main d'œuvre, cultures rémunératrices) et comment devenir femme colon ; ce n'est pas plus difficile pour une femme que pour un homme, affirme-t-elle ! Et d'encourager les Françaises à se changer ainsi en "marquises de Carabas"... Encore le conte de fées !

### **TROISIEME INCERTITUDE. COMMENT CREER UNE AGENCE MATRIMONIALE ?**

"A parler franc, continue Chailley-Bert, ce qu'il s'agit d'organiser, c'est une sorte d'agence matrimoniale ; seulement cette agence doit revêtir certains déguisements qui feront des jeunes personnes qui recourront à elles des complices inconscientes de notre but". La nécessité des "déguisements" fait problème. En effet, les deux conférenciers s'affirment convaincus que "le mariage est, bien plus encore que l'école, le télégraphe ou le téléphone, la véritable carrière de la femme" (1). Et pourtant, nouvelle contradiction, ils ne veulent pas de filles "en quête de maris" : "nous ne souffrirons pas qu'elles partent avec ce seul projet en tête". Pourquoi ? La seule réponse claire est celle-ci : c'est "une bien mauvaise condition pour trouver un mari que d'afficher la prétention d'en chercher un avant tout et tout de suite". En fait ce qu'on veut c'est sélectionner des filles épousables mais sans leur parler de mariage pour laisser plus de liberté aux colons.

Sélectionner n'est pas trop fort (2). "Ce ne seront pas les candidates qui manqueront, affirme Chailley-Bert : il y en aura abondance et surabondance". La Société pourra faire sur chacune d'elles une enquête très poussée à l'aide d'un questionnaire aux questions "bien calculées", pour connaître "sur ses talents, ses aptitudes, son caractère, sa moralité, sa santé, des renseignements complets" ; on exigera en outre des certificats du médecin, des éducateurs, des employeurs éventuels. Mais ce n'est pas assez : il faut aussi une photographie pour s'assurer que la postulante a un physique agréable. En effet, si en France le mariage n'est encore qu'une affaire, il n'en est plus ainsi aux colonies ; ce n'est pas que le colon "répugnerait à épouser quelque riche héritière ; mais comme il sait qu'à peu d'exceptions près les riches héritières ne seront pas pour lui (3), il retourne ses prétentions d'un autre côté ; il veut, n'ayant à choisir qu'entre des filles de condition humble ou modeste, en choisir au moins une qui soit d'un physique agréable. Ne vous récriez pas. C'est là une exigence bien naturelle ; ce qui n'est pas naturel, c'est que cette exigence ne nous paraisse plus naturelle". En somme, les colonies ressuscitent le mariage d'inclination.

Observons au passage que les garanties sont toutes du même côté : on trie les futures épouses sur le volet et on ne leur promet rien. Ce qui donne aux colons le maximum d'avantages. Mais qui trie les futurs maris ?

(1) Allocution de d'Haussonville.

(2) On sait que l'Union Coloniale aide des Français à partir aux colonies, mais elle exige qu'ils aient une petite fortune, une bonne réputation, de l'énergie. Elle ne veut pas favoriser l'émigration de "fruits secs".

(3) 'On ne les prend qu'au dessous du pair" dit encore Chailley-Bert, décidé ment porté aux métaphores économiques.

Au fond Chailley-Bert poursuit un rêve bien masculin : celui du colon célibataire et laborieux, en passe de réussir, à qui on amène un choix de filles jeunes, belles et sages ne demandant rien, mais disposées à tout donner. Toujours le conte de fées... La réalité est tout autre, et il le sait bien : le nombre des hommes célibataires est si élevé aux colonies que les jeunes filles, à peine débarquées, auront 300 paires d'yeux braqués sur elles. "Tandis qu'en France elles sont, de par les mœurs et la vie, réduites à attendre et à subir le choix des hommes, là-bas, la proportion des nombres étant renversée, c'est elles qui ont en main le droit de choisir". C'est dire que les grands déplacements de l'ère coloniale accroissent les chances de l'émancipation féminine, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine sentimental.

Mais le rêve de l'orateur se poursuit : il s'émerveille des heureux effets qu'on peut attendre de ces mariages. "Dans les colonies ce sera une vie décente et digne ; ce sera la fixité et le calme remplaçant la mobilité et l'agitation" ; du coup la prospérité des établissements se développera, la fécondité naturelle de la race reparaitra (et d'évoquer non seulement l'exemple des Franco-canadiens, mais aussi celui des colons d'Algérie (1) ; "notre langue française se répandra dans le monde", "les colonies seront de véritables écoles d'héroïsme", et toutes nos discordes s'y apaiseront. Là encore la réalité contrarie l'imaginaire, et l'orateur l'ignore moins que quiconque ; il nous montre les colons "gens impatientes du résultat, plantant leur tente, travaillant fiévreusement pour gagner de quoi retourner vivre en France», peu désireux en fait de se marier et de faire souche outre mer...

Au fond la meilleure stratégie consiste à marier les futurs colons ou les futurs fonctionnaires (2) en France, avant leur départ, ou pendant un congé. C'est finalement vers cette idée que s'oriente peu à peu le conférencier. La Société d'émigration des femmes jouerait alors son vrai rôle, sans hypocrisie : elle tiendrait un dossier recensant des jeunes filles qui consentent à s'expatrier, et elle l'ouvrirait au choix des jeunes hommes désireux de convoler avant leur départ. Pourtant, au début de sa conférence, Chailley-Bert avait plaisanté à propos des mariages précipités qu'on tolérait sous l'Ancien Régime au moment d'embarquer. Sans souci de se contredire encore, le voilà qui dénonce la formalité actuelle des fiançailles. "Quelles garanties apporte-t-elle donc ? Permet-elle aux fiancés de faire connaissance ? En rien. A partir du moment où ils ont dit qu'ils entendaient s'étudier, ils commencent à avoir mutuellement les yeux fermés ; ou plutôt, ils jouent au jeu bien connu du boulet et de la cuirasse "Je te percerai, tu ne me perceras pas ; je te connaîtrai, tu ne me connaîtras pas". En fait ils ne se connaissent pas... A dire vrai, j'estime que nos procédés à nous, nos enquêtes faites par nous, indifférents, et corroborées par celles de l'intéressé, offrent plus de garanties". Et ce marieur têtu en vient à souhaiter que "dans nos écoles de tous degrés, par exemple les écoles de la Légion d'honneur", on prépare les jeunes filles à devenir femmes de colons... 11 ne songe cependant pas à ouvrir une section spéciale à l'Ecole Coloniale !

Bref, le discours de Chailley-Bert présente un projet mal étudié, plein d'incohérence, ou l'imagination cherche à transfigurer des réalités peu reluisantes. Mais l'imagination accomplit parfois des miracles. Voyons si ce fut le cas pour la Société d'émigration des femmes.

(1) "et qui sait Dans un siècle ou deux peut-être faudra-t-il y créer des Sociétés qui auront un but contraire à celui que nous poursuivons aujourd'hui et qui ramèneront dans la métropole la population surabondante des colonies"...Troublante prophétie

(2) Chailley-Bert s'indigne que certains fonctionnaires coloniaux soient trop mal payés pour pouvoir faire venir leur femme.

On trouve des nouvelles de la Société d'émigration des femmes (1) dans la Quinzaine Coloniale (issue, en janvier 1897, du modeste Bulletin de l'Union coloniale, et dirigée par Chailley-Bert) ainsi que dans la Revue des Deux Mondes (2). Le n° 1 de la Quinzaine Coloniale annonce la création de la Société en se référant essentiellement à l'exemple anglais ; les numéros suivants citent les membres d'honneur, bienfaiteurs, associés, simples adhérents. En juillet 1897, le ministre des Colonies, André Lebon, s'inscrit et accorde une subvention. En novembre 1897 c'est le Président de la République Félix Faure qui devient membre d'honneur, ainsi que son épouse et sa fille Lucie : il fait don de 500 F. Au jour de son premier anniversaire, la Société compte 128 membres, dont seulement trois membres d'honneur (qui viennent d'être cités) ; parmi les 22 membres bienfaiteurs, on compte des établissements industriels (Dollfuss-Mieg de Mulhouse et Angel de Paris) ainsi que la Ligue colonial(r) de la jeunesse - parmi les 42 membres associés, on compte aussi des établissements industriels (Schneider du Creusot ; Maetra du Petit Quevilly...), des personnalités parisiennes (Mme Paul Bert, le prince d'Arenberg..?), des Chambres de Commerce (chose curieuse : celle de Marseille n'est citée qu'en juin 98, alors que Marseille est le lieu d'embarquement de toutes les émigrantes). Un réseau d'adhérents et de correspondants se constitue peu à peu dans les colonies ; Urne Doumer préside la Société en Indochine, Mme Jules Cambon fonde un comité à Alger.

Le 10 janvier 1898 (n° 26 de la Quinzaine Coloniale) Mme Pegard, secrétaire générale de la Société fait le bilan de la première année d'exercice. Elle a reçu 400 à 500 demandes de jeunes femmes, elle n'a pu en satisfaire qu'une quinzaine et des négociations sont en cours pour une trentaine d'autres. Ce qui manque le plus c'est l'argent. On avait espéré un concours plus empressé des grandes maisons commerciales et industrielles, ainsi que des colonies elles-mêmes : "Pourquoi n'avouons-nous pas que nous avons eu une déception, grande". Il a fallu recourir à des œuvres de bienfaisance, au risque de faire apparaître la Société comme une institution de charité, alors qu'il s'agit d'une institution patriotique". Il a fallu aussi recourir à l'aide de Miss Leffroy, secrétaire de la British Women's Emigration Association" et à celle de Mrs Cos, vice présidente de la Women's prospective Immigration Society... L'avenir reste sombre.

## **POURQUOI FAUT-IL TANT D'ARGENT ? QUI SONT LES FEMMES DESIREUSES D'EMIGRER ?**

En janvier 1897, toute la presse parisienne avait fait un écho retentissant à la conférence de Chailley-Bert. La plupart des journaux étaient favorables ; certains s'égayaient du projet, en multipliant les allusions grivoises ; quelques-uns exprimaient une franche hostilité que d'Haussonville résume ainsi : "Pas une femme respectable ne témoignera le désir d'émigrer.

(1) Les Archives de l'Union Coloniale sont en cours de classement aux Archives d'Outre-Mer, rue Oudinot à Paris ; on ne sait pas encore si elles contiennent un dossier concernant la Société d'émigration des femmes.

(2) Comte d'HAUSSONVILLE, les non classées et l'émigration des femmes aux colonies in Revue des Deux Mondes, 15 juin 1898, p.779 à 810. Cet article donne d'utiles statistiques sur les "non classées", jeunes femmes instruites qui sollicitent en vain des postes dans l'Instruction publique, les PTT, les banques, les sociétés industrielles.

Celles qui s'adresseront à la Société ne seront que des aventurières, des demoiselles avec tare dont on ne voudra plus dans les agences matrimoniales. Ce serait un triste cadeau à faire aux colonies"... Réaction conforme à l'idéologie du XIXe siècle qui valorise la "femme d'intérieur" et juge avec méfiance, voire avec mépris, toutes celles qui sortent de chez elles.

Cette prophétie pessimiste se trouve démentie par les lettres de candidature dont font état Mme Pegard puis d'Haussonville. Ce dernier recense 68 institutrices, gouvernantes et demoiselles de compagnie ; 67 employées ; 25 sages-femmes ; 1 doctoresse ; 1 dentiste ; 78 couturières ; 20 modistes ; 16 cuisinières ; 18 femmes de chambre ; 19 bonnes à tout faire ; 30 femmes sans profession; etc.. Il remarque l'"écriture fine et distinguée" de la plupart des postulantes ainsi que "leur mélancolie, leur découragement, parfois leur désespoir". Il souligne leur intelligence, leur courage, leur résolution et aussi leur droiture, leur dignité : une quinzaine de jeunes filles avouent simplement leur désir de se marier et l'impossibilité de trouver un mari en France faute de dot; elles se disent gaies, robustes, pas poltronnes du tout" (d'Haussonville). Toutes d'ailleurs ne sont pas des vaincues de la vie : quelques-unes sont très jeunes (l'une a seize ans) ; ce sont des romanesques, des Imaginatives, à qui la vie en France semble prosaïque et qui voudraient voir de nouveaux horizons. Le mirage colonial joue donc aussi sur le sexe dit faible, qui se révèle ici plus décidé, plus audacieux que certains n'aiment à le décrire.

Mais on ne peut satisfaire ces demandes sans argent, car la plupart de ces personnes, dépourvues de toutes ressources, sont hors d'état de payer leur voyage et même de se constituer un trousseau décent ; quelques-unes ont des dettes. Autre difficulté, les offres d'emploi restent peu nombreuses : 39 seulement en juin 1898. Les colonies, dit d'Haussonville, "n'avaient pas confiance dans ce nouvel article d'exportation... la qualité leur en paraissait douteuse". En outre les offres et les demandes ne coïncident guère (les colonies semblent avoir surtout besoin de cuisinières et de femmes de chambre ; une usine tunisienne demande des ouvrières)... Enfin, il est parfois nécessaire d'enseigner un métier aux postulantes avant leur départ.

Mme Pegard cite quelques exemples : Mme B." veuve d'un industriel et mère d'un enfant de 10 ans, apprend la couture et sollicite les amis de son mari pour pouvoir partir. Mlle de S., de vieille famille noble ruinée par l'un des krachs, fait des stages dans les maisons de couture de la rue de la Paix pour devenir "première" à 500 F par mois dans une grande ville coloniale. Mlle de N., nièce de la précédente, veut seulement aller rejoindre ses parents ; c'est une société anglaise qui lui avance l'argent. Mlle L., dentellière aux yeux fatigués, part comme gouvernante ; il faut payer son loyer, lui avancer 6 mois de gages. Mme R., sage-femme veut qu'on trouve une place pour son mari. Un jardinier sollicite une aide pour emmener sa femme. 4 jeunes filles vont rejoindre leurs fiancés ; l'une d'elles, pauvre orpheline qui "n'avait jamais connu un jour de bonheur dans sa vie", a emporté jusqu'à son voile de mariée et sa couronne de fleurs d'oranger dans un petit carton... C'est l'unique fois, semble-t-il, où la Société a joué ouvertement le rôle d'agence matrimoniale ; le prétendant, ancien gendarme très bien noté, devenu surveillant de prison, n'avait pu obtenir un congé pour venir en France chercher femme et s'était adressé à la Société.

Toutes celles qui sont parties ont transité par Marseille ou une correspondante les a accueillies et accompagnées ; elles écrivent, après le voyage, des lettres pleines de satisfaction et de reconnaissance (du moins, Mme Pegard ne publie que celles-là...).

La Société d'émigration des femmes n'a donc pas réussi. Elle apparaît un peu comme une bulle, vite éclatée, dans le bouillonnement intense de "l'idée coloniale" (1) en cette fin du XIXe siècle. Mais elle permet quelques remarques (valables pour le seul moment considéré, et qu'on ne saurait extrapoler) à propos de l'histoire des migrations, à propos de l'histoire de la colonisation, à propos de l'histoire des femmes.

Les migrations de femmes ont été peu étudiées. Celle dont il vient d'être question n'a guère d'importance démographique, ni économique. C'est que la pression démographique est inexistante à cette date en France, où on s'inquiète plutôt de la "dépopulation" : l'émigration des femmes est donc dépourvue de justification "biologique". A-t-elle des justifications économiques ? Le chômage féminin est un phénomène mal connu bien que les philanthropes et les féministes fassent beaucoup de bruit autour ; mais de toutes façons, dans les mentalités de ce temps, le chômage féminin n'est pas un problème économique : sa solution est le mariage, non l'émigration ou la création d'emplois. Donc l'opinion française n'est pas prête à accepter un déplacement massif et organisé des femmes : elle réagit en dénonçant ce déplacement comme ridicule, ou immoral, et elle refuse de le financer. Autre remarque : la migration masculine ne semble pas attirer une migration féminine postérieure équivalente ; ce ne sont pas les hommes qui attirent les femmes, ce sont les familles déjà constituées ; on est ici au seuil des problèmes complexes du mélange des "races", du métissage, de la dimension sexuelle dans les faits migratoires et coloniaux. (2)

Ce qui conduit à l'histoire de la colonisation. La tentative de la Société d'émigration des femmes révèle d'abord le prestige, à cette date du modèle britannique, qu'on prétend adapter et qu'on imite en fait, sans l'analyser. Le discours de Chailley-Bert souligne aussi fortement la puissance de l'imaginaire, même dans les milieux réalistes de l'Union Coloniale ; les colonies ne sont plus seulement une source de richesse, ou un substitut de la revanche, elles deviennent un substitut des contes de fées, un lieu d'utopie où la race française se régénère dans une vertu et une fécondité retrouvées. Et la colonie sera moralisée par la seule arrivée de la femme française, anti dote au défoulement évoqué ci-dessus. Quand il s'agit de femmes, l'irrationnel n'est jamais loin dans le discours masculin.

Pour l'histoire des femmes, la Société apporte quelques lueurs sur l'évolution des mentalités. Certes la Société cherche à disposer d'elles, à leur insu, pour des fins qui les dépassent. Mais en même temps, elle préfère leur proposer des situations indépendantes plutôt que des maris ou des secours ; elle n'hésite pas à transporter d'honnêtes filles au-delà des mers, et elle trouve de nombreuses postulantes : signes que l'émancipation économique des femmes n'est plus refusée. En outre la Société escompte que les mariages d'inclination supplanteront les mariages d'argent, et elle accepte que les femmes aient "le droit de choisir" : signes que l'émancipation affective et sexuelle progresse. Pourtant, l'opinion, dans sa masse, oppose encore une forte résistance passive à cette émancipation.

Peu importe au fond que la Société ait échoué dans ses objectifs : c'est sa signification symbolique qui compte. On espère en avoir montré l'importance relative.

(1) Voir Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France (1871-1962)*, La table ronde, 1972, Première partie, chapitre IV.

(2) Une étude des chansons qui, durant l'entre deux guerres ont évoqué les colonies (*Ma tonkinoise*, *La fille du Bédouin*) révèle l'importance du facteur sexuel dans l'attrait des colonies. Les frustrations subies en métropole (Cf. Alain CORBIN, *op.cit.*) font de la colonie une vaste zone de défoulement. A la limite, dans la sensibilité d'un Européen, la colonie est perçue comme femelle, facile à posséder.